



# Communiqué

Agriculture urbaine

## **Glanage en ville : des arbres fruitiers accessibles sur le domaine public**

**Pommes, poires, prunes ou cerises : les vergers communaux de Lausanne sont accessibles à toutes et tous. Plus de 1'400 arbres fruitiers sont enracinés sur le domaine public, et pour la plupart, les fruits peuvent être librement cueillis. Une carte interactive disponible sur le guichet cartographique lausannois permet désormais de les localiser et de profiter de ce patrimoine durable.**

La Ville de Lausanne est riche de plus de 1'400 arbres fruitiers enracinés dans les domaines agricoles, les parcs, vergers communaux et autres espaces verts publics. Ces arbres invitent chacune et chacun à la cueillette libre, et à la découverte du goût des fruits de proximité et de saison. Une carte interactive dédiée est désormais disponible sur [map.lausanne.ch](http://map.lausanne.ch). Elle permet de repérer rapidement les arbres fruitiers accessibles. Les arbres fruitiers peuvent être affichés en cochant « arbres fruitiers » dans le thème « environnement construit » du guichet cartographique lausannois.

Cette démarche s'inscrit dans la politique d'agriculture urbaine menée par la Ville de Lausanne, qui prévoit notamment la plantation d'au moins 30 nouveaux arbres fruitiers chaque année. Cette action contribue à embellir les paysages, à renforcer la biodiversité et à offrir des opportunités supplémentaires de cueillette à la population.

« Ces vergers sont une invitation à ralentir et à regarder autrement notre ville. Derrière chaque arbre fruitier se présente une occasion de se reconnecter au rythme des saisons, de partager un moment simple et gratuit, et de renforcer notre lien à l'environnement. C'est une façon concrète de rendre la ville plus humaine et plus durable. » souligne Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture.

Afin que cette ressource profite à toutes et à tous, quelques règles essentielles doivent être respectées :

- Lieux autorisés : la cueillette est autorisée dans les parcs, vergers communaux et haies fruitières du domaine public. Les arbres situés dans les parcelles agricoles appartiennent aux exploitants et nécessitent leur accord préalable.
- Modalités de cueillette : uniquement à la main, seuls les fruits mûrs peuvent être récoltés. Les arbres ne doivent en aucun cas être abîmés.
- Les fruits non accessibles sont réservés aux animaux pour la biodiversité.
- Principe de sécurité : il est interdit d'utiliser des échelles ou tout autre dispositif.
- Quantité : aucune limite formelle n'est fixée, mais le bon sens impose de laisser une partie de la récolte aux autres.
- Propriété privée : conformément à l'article 65 du Code rural et foncier vaudois, les fruits dépassant sur le domaine public peuvent être cueillis. Le dialogue avec le propriétaire est toutefois recommandé.

La Ville invite la population à profiter de cette ressource partagée dans le respect des règles de sécurité, de la nature et de la convivialité.

À l'horizon 2026, des récoltes participatives viendront renforcer cette démarche et offrir à la population de nouveaux moments de convivialité autour des vergers urbains. Cette mesure



figure dans le nouveau préavis d'agriculture urbaine proposé par la Municipalité, qui sera soumis au vote du Conseil communal le 30 septembre prochain.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch/glanage](http://www.lausanne.ch/glanage)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 29 septembre 2025